

APPILLY BABOEUF BEAUGIES-SOUS-BOIS BEAURAINS-LÈS-NOYON BÉHÉRICOURT BERLANCOURT BRÉTIGNY BUSSY CAISNES CAMPAGNE CARLEPONT CATIGNY CRISOLLES CUTS FLAVY-LE-MELDEUX FRÉNICHERS FRÉTOY-LE-CHÂTEAU GENVRY GOLANCOURT GRANDRU GUISCARD



LARBROYE LIBERMONT MAUCOURT MONDESCOURT MORLINCOURT MUIRANCOURT NOYON PASSEL PLESSIS-PATTE-D'OIE PONT-L'ÉVÊQUE PONTOISE-LES-NOYON PORQUERICOURT QUESMY SALENCY SEMPIGNY SERMAIZE SUZOY VARESNES VAUCHELLES VILLE VILLESELVE

COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS

ensemble, construisons le Noyonnais de demain

spéciale

LE TRI REDONNE VIE PENSEZ-Y



8 600 tonnes d'ordures ménagères collectées chaque année sur les 42 communes de la CCPN dont 3 000 tonnes de biodéchets représentant 2 700 tonnes d'eau envoyées à l'incinérateur

La Communauté de communes du Pays noyonnais assure, dans le cadre de sa compétence, la collecte des déchets ménagers pour les 42 communes de son territoire.

Quant à la compétence du traitement des déchets ménagers, elle est assurée par le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO). Les emballages ménagers recyclables sont traités au centre de tri de Villers-Saint-Paul.

Le SMDO gère également les deux déchetteries situées sur notre territoire : celle de Noyon située en zone industrielle, rue de l'Europe et celle de Guiscard, chemin du fond d'Acq.

Les ordures ménagères résiduelles sont incinérées au centre de traitement des déchets de Villers-Saint-Paul et permettent une valorisation énergétique.

Chaque tonne de déchets produite a un coût. Il faut donc d'abord réfléchir à nos pratiques individuelles et collectives de consommation, pour moins produire, puis mieux trier pour mieux valoriser.

Allégez votre poubelle de 30% en compostant !

Le compostage permettrait de valoriser vos déchets par l'effet de décomposition naturelle des déchets organiques par des micro-organismes présents dans le sol (bactéries, champignons, acariens, vers ...) en présence d'eau et d'air.

Pour vous aider dans cette démarche, la communauté de communes vous propose des composteurs à prix réduit : 23 € le composteur de 400 L en bois ou 21 € s'il est en plastique et 31 € le composteur de 600 L en bois ou 32 € s'il est en plastique.

Toutes les demandes sont à faire auprès du service Environnement de la communauté de communes.

Infos au 03 44 09 60 55

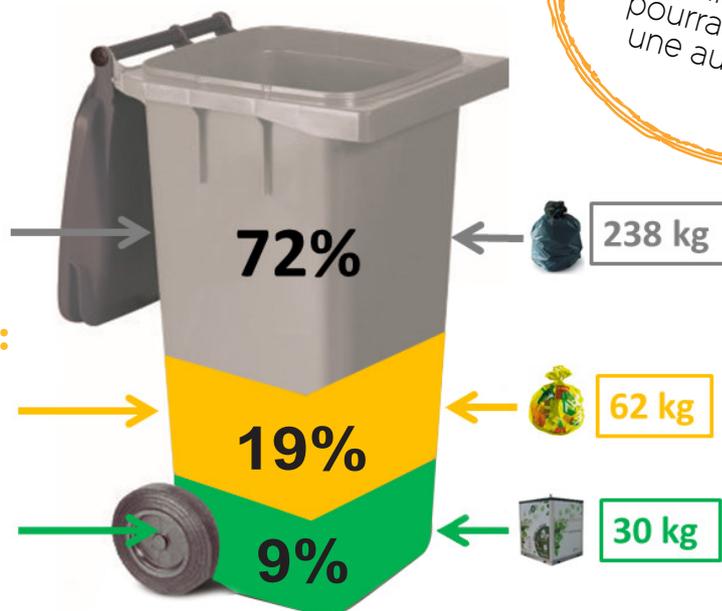
DE QUOI SE COMPOSE VOTRE POUBELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES ?

330 kg par an et par habitant

Ordures ménagères résiduelles : poubelle grise dont 33% biodéchets : épluchures, restes de repas... (= 78 kg)

Emballages recyclables : plastique, papiers, cartons, métaux qui pourraient être recyclés

Verre qui pourrait être déposé en apport volontaire dans les bennes



71 %
des ordures ménagères résiduelles collectées pourraient suivre une autre filière.

TRIEZ VOS DÉCHETS, VOUS DIVISEREZ PAR 2 LE VOLUME DE VOTRE POUBELLE !

Pour vous aider dans cette démarche de tri, n'hésitez pas à télécharger le guide édité par la communauté de communes disponible sur le site www.paysnoyonnais.fr

FoCUS

C'est nouveau dans le bac de tri jaune !

Les petits emballages métalliques : bouchages, couvercles, capsules dont les capsules non vidées, bougies chauffe-plat vides, couvercles à ouverture facile, feuilles d'aluminium.



Les emballages vides de médicaments :



Attention, les plaquettes contenant des médicaments sont à rapporter en pharmacie.

Les emballages en bois : Boîtes à fromage ou barquettes en bois.



Les emballages composés de plusieurs matières : Blisters, emballages pour pâtisseries, pain...

